*Identification de la maison de justice*

*…..*

ATTESTATION

Attestation obligatoire pour les Centres d’insertion socioprofessionnelle (CISP) en vertu de l’article 4 § 10 de l’arrêté du gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d’insertion socioprofessionnelle.

Je soussigné(e), ….. , assistant de justice, ……

atteste que Monsieur ….. , néle ….. , remplit les conditions énoncées à l’article 5, 4° du décret du 10 juillet 2013 et peut à ce titre être considéré comme stagiaire ayant accès aux filières de formation organisées par les centres d’insertion socioprofessionnelle (CISP).

Fait à : …..

Le : …..

 …..

Assistant de justice